

**EP Campus Condorcet**

---

**DECISION N° 2019- 14**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Campus Condorcet, et notamment son article n°8 ;

Le Président de l'Etablissement Public Campus Condorcet décide :

**Article unique :**

Dans le cadre de la gestion de la paye, j'autorise la Directrice des ressources humaines Nathalie Mayet à signer en mon nom et à ma place, d'une part, tout document portant ordonnancement et liquidation des éléments de rémunération, et d'autre part, tout document relatif à la gestion des agents, aux œuvres sociales et aux déclarations sociales.

Fait à Aubervilliers, le 17/12/2019

Affichage le 17/12/2019

Publication le 17/12/2019

Notification le 17/12/2019

Décision certifiée exécutoire le 17/12/2019

JEAN-FRANCOIS BALAUDE

Président de l'EPCC

